



LE BEAU LIEU

Bulletin d'informations municipales

MAI 1988

ISSN 0823-7662
Dépôt légal

CONCOURS "MAISONS FLEURIES" 1988

Gens de Sainte-Pétronille, le comité "maisons fleuries" vous dit bonjour !

La neige est disparue, on nettoie les parterres, on planifie, on veut embellir, et naturellement, il faut que ce soit fleuri à Sainte-Pétronille.

Pour nous permettre d'évaluer tout ce beau et ce gros travail d'embellissement en perspective, j'aimerais vous soumettre les "commentaires du jury" 1987 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Gouvernement du Québec.

Les trois points forts évidents :

- 1- Il y a beaucoup de diversité au niveau des arbres. Ceux-ci sont très beaux.
- 2- Les bacs à fleurs du parc fédéral près de l'hôtel La Goéliche rehaussent beaucoup la beauté du stationnement.
- 3- Certains citoyens ont des aménagements de haute qualité.

Les trois points évidents à améliorer :

- 1- Les édifices publics auraient avantage à être embellis. Les abords de route devraient être fauchés.
- 2- Certains citoyens embellissent peu. Nous avons remarqué surtout les rues Des Chênes nord et sud, ainsi que Place Cap de Condé.
- 3- Les commerces devraient faire un effort pour s'embellir.

Ensemble, je suis certain que nous pouvons faire de Sainte-Pétronille le plus beau coin, tant régional que provincial.

Merci et à la prochaine !

Léandre Hamann
président

DEMANDES EN VERTU DU REGLEMENT
SUR LES DEROGATIONS MINEURES

Mme Sylvie Gosselin, 72 Chemin du bout de l'île, Sainte-Pétronille a formulé une demande à l'effet d'installer une piscine hors-terre sur son terrain.

Le but de cette demande est de permettre l'installation d'une piscine hors-terre à 0.60 mètre de la ligne arrière et à 0.90 mètre de la limite latérale.

* * * * *

M. Charles Deschamps, 88 avenue Orléans, Sainte-Pétronille, a formulé une demande à l'effet de construire un garage sur son terrain.

Le but de cette demande est de permettre la construction d'un garage à \pm deux pieds des lignes de son terrain.

* * * * *

Le comité consultatif de l'urbanisme recommande que ces deux demandes soient prises en considération en vertu du règlement sur les dérogations mineures.

Ces demandes seront donc étudiées lors de la prochaine séance du Conseil qui se tiendra **lundi le 6 juin 1988 à 20 heures** à la Mairie, 3 rue de l'Église, Sainte Pétronille.

A cette séance, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

IL Y A DECHETS ...ET DECHETS

C'est le temps du grand ménage de printemps. On vide greniers, sous-sols, remises, garage. Parfois, on met toutes sortes de choses aux vidanges, mais quand le camion passe, on s'étonne qu'il ne ramasse pas tout. C'est qu'il y a déchets... et déchets.

Lorsque l'on parle de **déchets** ordinaires (ramassés chaque semaine), **on inclut**: les ordures ménagères, les cendres, les débris ménagers, les balayures, les journaux, les papiers de rebut, les rebuts de garage ou de station service, les arbres de Noël, les branches d'arbres de petite dimension, les coupures de gazon, les arbustes, les feuilles d'arbres et les rebuts en général.

Mais, **on n'inclut pas**: les déchets produits en quantité industrielle, de même que le fumier, la terre, le gravier, le sable, le béton, l'asphalte, les tuyaux, les matériaux de construction, les débris de chantiers de construction, les débris d'incendie, les explosifs, les pièces d'autos de grande dimension et les liquides.

Les **grosses vidanges** ou **monstres** signifient les vieux meubles et articles de ménage, les poêles, les réfrigérateurs, les fournaies, les sommiers et matelas, etc...

Les carrosseries d'automobiles, communément appelées "carcasses d'autos" **sont exclues**.

La cueillette spéciale des grosses vidanges aura lieu jeudi le 26 mai.

MAIS S.V.P. PAS SUR LE TERRAIN
DE LA MUNICIPALITE

Puisque nous parlons vidanges, on demande qu'aucun déchet ne soit déposé intentionnellement sur le terrain de la municipalité. Il est facile à chacun de se débarrasser de ses propres rebus.

OFFRES D'EMPLOIS POUR ETUDIANT(E)S

La municipalité est à la recherche de 2 étudiant(e)s pour la période du 13 juin au 19 août 1988 à savoir:

1- un ou une technicien(ne) en loisirs.

Description des tâches: établir un programme de loisirs sportifs (pour les 16 ans et moins) ainsi que les horaires et veiller à la réalisation des programmes établis. La personne recherchée devra maintenir l'équipement en bon ordre et faire les réparations qui s'imposent. D'autres tâches pourront également lui être confiées, comme l'organisation de la fête de la Saint-Jean, etc...

2- un ou une technicien(ne) en foresterie.

Description des tâches: poursuivre l'étude sur la santé des arbres et soumettre des solutions pour les conserver. De plus, d'autres tâches pourront lui être confiées tel le dossier sur la chênaie boréale, etc...

Les personnes intéressées doivent soumettre leurs candidatures par écrit avant le jeudi 2 juin inclusivement au bureau de la municipalité, 3 rue de l'Eglise, Sainte-Pétronille, G0A 4C0.

Pour être admissible à ces emplois, il faut :

- a) être étudiant à temps plein;
- b) être inscrit comme étudiant pour septembre 1988.

DU COTE DE LA BIBLIOTHEQUE

Amis lecteurs !

Contrairement à ce qui a été annoncé, la bibliothèque ouvrira ses portes tous les mardis soirs. Mme Violette Goulet rejoint notre équipe, de sorte que nous pourrons vous offrir votre service habituel. Nous sommes toujours à la recherche de personnes qui donneraient quelques heures de leur temps par mois. Toute personne aimant les livres et les rencontres amicales sont bienvenues au comité.

Michèle Laperrière
pour le comité de la bibliothèque

GARDERIE LES LUCIOLES :

OBJECTIF ATTEINT

L'opération "levée de fonds" de la garderie Les lucioles a remporté le succès escompté avec une récolte de \$10,055.

La réussite sans précédent de la loto-garderie auprès de la population de l'île s'est vue bonifiée par une subvention du Gouvernement du Québec, présentée par le député de Montmorency et Ministre du Revenu, M. Yves Seguin. Les sommes recueillies auprès de la population, des commerçants et de différents organismes ont ainsi été doublées.

Le but de cette levée de fonds visait à agrandir quelque peu les locaux utilisables et acquérir du matériel récréatif. Grâce à la générosité des donateurs, ceci pourra être fait.

Souignons également la liste des gagnants des quatre prix offerts dans ce cadre de cette activité de financement : \$500 à Mme Ginette Poulin de Sainte-Pétronille; une radio AM-FM à Mme Guylaine Deblois, également de Sainte-Pétronille; une bicyclette, gracieuseté de Ferplus de l'île d'Orléans, à M. Armand Leblond de Boischatel et enfin, un repas pour deux personnes au restaurant La Goéliche à Mme Marie Pelchat de Montréal.

LE COIN DE LA PREVENTION

Le printemps est arrivé, apportant avec lui le soleil, la chaleur et les oies blanches. Sur les terrains, il reste encore des feuilles de la récolte de l'automne dernier. L'herbe séchée au bord de la rue ou en haut du talus ne demande qu'à brûler.

MAIS ATTENTION ! Le règlement municipal #131 défend "d'allumer et/ou entretenir un feu, en plein air, sur le territoire de la municipalité, à moins que ce feu ne soit fait dans un foyer ou une cheminée ou dans un poêle en métal communiquant avec une cheminée ou autre appareil spécifiquement aménagé à cette fin."

L'article 5 du règlement permet cependant certaines dérogations, pour des raisons spéciales, mais avec l'autorisation écrite préalable du chef de pompiers de la municipalité, en l'occurrence **Monsieur Richard Emond (tel:828-9496)**.

Tel que mentionné dans la note parue dans le numéro précédent du Beaulieu, ce règlement vise à protéger les résidents de la fumée, des odeurs et des cendres produits par les feux d'herbes, de feuilles ou de détritrus de tous genres. Il vise également à prévenir les incendies qui pourraient être provoqués par un feu d'herbe incontrôlable, par les étincelles transportées par le vent.

Si, malgré ces recommandations, vous allumez un feu et que vous voyez qu'il risque de s'étendre, **N'ATTENDEZ PAS. APPELEZ LES POMPIERS AU NUMERO : 648-2606.**

Bon printemps !

Irénée Patoine
conseiller municipal

La coopérative funéraire de la Seigneurie

Le seul fait de devenir membre de notre Coopérative, en achetant une part sociale de dix dollars (\$10.00) vous donne le droit de bénéficier des services suivants: de l'attention de conseillers spécialisés pour un arrangement au préalable de funéraille ou de sépulture; la thanatopraxie (embaumement); la crémation (incinération); l'inhumation (mise en terre ou charnier); la vente ou location de cercueils ou urnes; le service de voiture ou landau; l'avis de décès dans les journaux.

Le système coopératif vous fait profiter de prix très raisonnables; le nombre sans cesse croissant de nos membres permet une accessibilité plus grande à des coûts réduits. Nos services se comparent avantageusement à ceux offerts par toute autre entreprise de services funéraires. Notre personnel professionnel et courtois est à votre disposition sur un simple appel téléphonique, sans discontinuation de service.

La Coopérative funéraire de la Seigneurie, dont le siège social est situé au 2150 Avenue Deblois, à Beauport (Giffard, GlE 3V7, tel: 663-4735) dispose de deux salons funéraires, l'un au siège social et l'autre au 2425 Boulevard des Chutes à Courville.

Hervé Proulx
et Paul-Henri Bouffard
directeurs

OFFRE D'EMPLOI

Dans le cadre du "Programme de Travaux communautaires", la Municipalité offre un poste de journalier.

Pour être admissible, il faut:

- être bénéficiaire du bien-être;
- être âgé de moins de 30 ans.

Ceux et celles qui sont intéressé(e)s doivent soumettre leurs candidatures avant le jeudi 2 juin inclusivement au bureau de la municipalité.

APPEL AUX RESIDENTS DE L'ILE C O L L E C T E D E S A N G

Sous la présidence de M. Claude Picard, maire de St-Laurent, une collecte de sang aura lieu:

A L'ECOLE ST LAURENT
le lundi 13 juin 1988
heures: 15h à 17h30 et
18h15 à 21h

OBJECTIF: 100 donneurs

Si vous voulez sensibiliser vos parents et amis pour ce geste humanitaire, tous seront bienvenus.

Merci de votre générosité.

Parrainé par les pompiers de St-Laurent

PARUTION DU LIVRE DE PIERRE VILLEMURE

Monsieur Pierre Villemure, un de nos concitoyens de Sainte-Pétronille, vient de publier un livre intitulé :

"QUAND LE DIABLE S'EN MELE"

édité aux Presses Laurentiennes. Il s'agit de contes fantaisistes, fantastiques et fantasmagoriques dont l'inspiration tire sa source en grande partie de l'Ile d'Orléans.

Nous remercions chaleureusement M. Villemure d'avoir offert un exemplaire de son livre à la bibliothèque municipale de Sainte-Pétronille.

GRAND MARCHÉ AUX PUCES

DIMANCHE 12 JUIN

de 11h à 18h

dans le stationnement de l'épicerie Blais

Il y aura meubles, objets, antiquités, etc..

Ceux et celles qui désirent avoir une table, s'adresser à Claudette Blais (828-9231 ou 828-2043) ou à Francine Dubois (828-9870).

Emplacement: \$3.00

En cas de pluie, remis au dimanche 19 juin.

Date limite pour réserver: 30 mai.

Venez tous en grand nombre.

UN MOT DU SYNDICAT DE BASE (UPA)
DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Le Syndicat de base est conscient que la formation est importante pour connaître l'environnement administratif de la profession en agriculture.

La réalité est que dans les années futures, les gens formés auront plus d'avantages par les projets des gouvernements.

Suite à cette constatation, une invitation est lancée à tous les gens en agriculture (producteurs, femmes en agriculture, employés, la relève) à suivre des sessions de formation.

Dans une première démarche, le Syndicat de base propose un programme adopté pour et par des gens de l'Île d'Orléans en collaboration avec le CEGEP Lévis-Lauzon. Ces sessions se donneront à l'Île d'Orléans avec une allocation entre \$50. et \$300. pour les cours de 24 heures/semaine.

Un avis a été envoyé dans tous les feuillets paroissiaux de l'Île d'Orléans donnant les informations suivantes:

Cours à temps plein de formation sur mesure, en agriculture

1^{ère} session: 7 novembre au 16 décembre 1988
2^e session: 9 janvier au 24 février 1989

Horaire: 10:00 à 15:30
Lundi au vendredi
minimum 24 heures/semaine

Endroit: Île d'Orléans (paroisse à définir selon le nombre d'inscriptions
minimum de quinze (15) inscriptions exigées)

Les avantages à suivre ces sessions sont:

- accumulation de crédits collégiaux
- possibilité d'obtenir un DEC ou AEC
- allocation entre \$50. et \$300. par semaine
- épargner des intérêts sur des prêts
- connaissances en profondeur de la profession
- s'éviter de mauvais plans d'action

Choix de cours: - gestion et exploitation
- gestion financière
- droits ruraux et fiscalité
- organisme politique
- culture biologique
- conservation des sols
- prévention au travail
- relation entre employés et employeurs

Inscription: Gratuit
Aucun prérequis pour suivre ces sessions

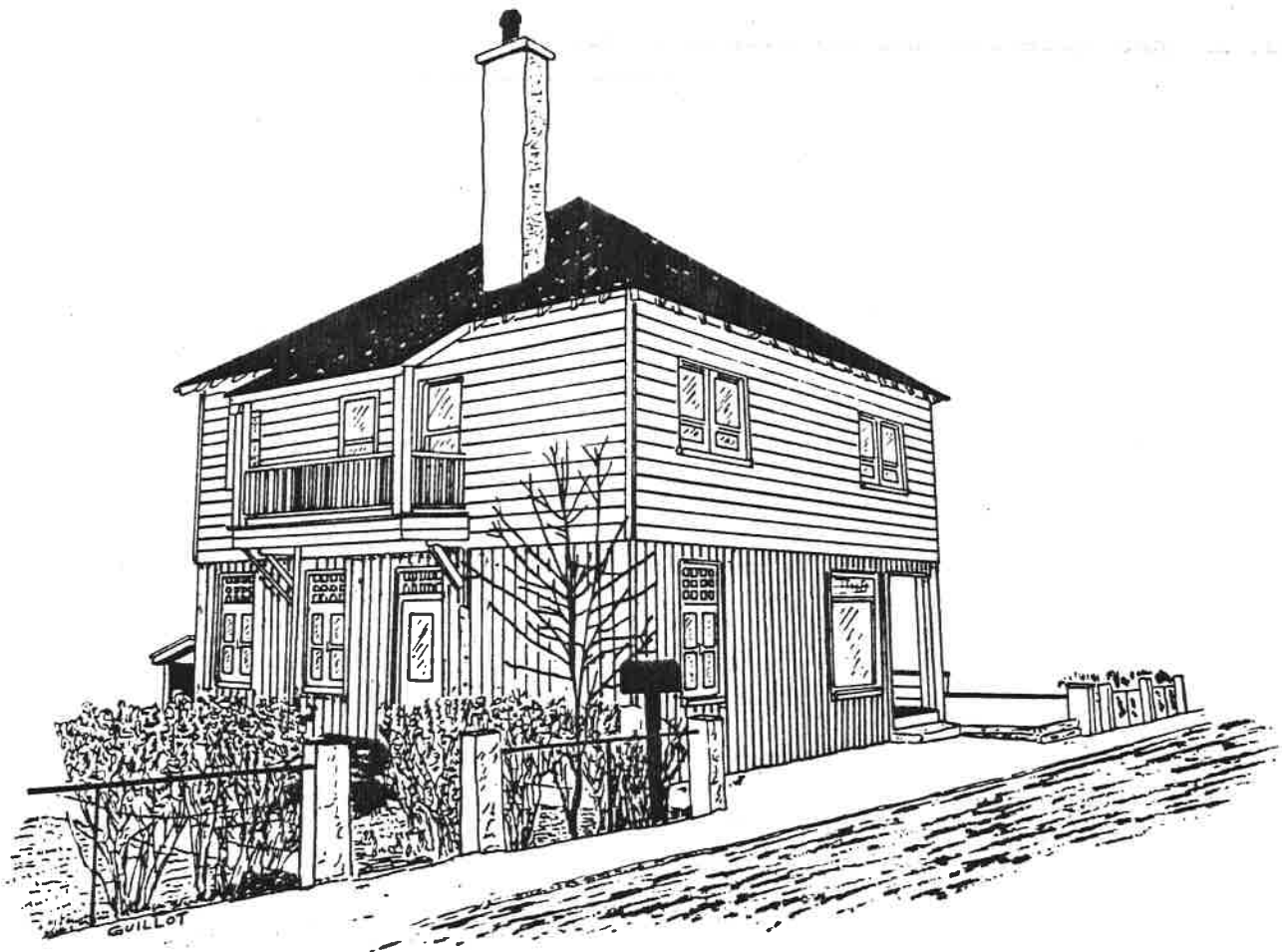
Qui peut s'inscrire: producteurs, femmes en agriculture, employés, la relève

Pour tous ceux et celles qui voudraient s'inscrire et qui ne l'auraient pas fait à la réunion du 24 mars dernier, vous pouvez vous adresser le plus tôt possible à Madame Rolande Lavoie Blouin (829-2489) ou Madame Francine Boutin (829-3743) ou aux administrateurs de votre paroisse.

LA FORMATION, C'EST PAYANT!

Le Syndicat de base (UPA) de l'Île d'Orléans

par Rolande Lavoie Blouin, présidente (829-2489)
et Francine Boutin, secrétaire (829-3743)



Sainte-Pétronille, Î.O.

À l'automne de 1885, les paroissiens de Sainte-Pétronille de Beaulieu et des environs virent apparaître une lueur étrange au-dessus de la ville de Québec. En effet, le soir du 29 septembre de cette même année et durant toute la semaine qui s'ensuivit, la lumière électrique brillait de tous ces éclats dans la noirceur habituelle de la nuit.

C'est ainsi que pour la première fois à Québec, la terrasse Dufferin est illuminée au moyen de 34 poteaux auxquels on a suspendu des lampes à arc fonctionnant à l'électricité. Cette dernière est produite au moyen d'une dynamo installée à l'intérieur des moulins à scie de monsieur Paterson située au "Sault Montmorency" (aujourd'hui St-Grégoire de Montmorency).

Ce n'est qu'en 1894 toutefois que sera érigée la première centrale hydro-électrique dans la région de Québec. Construite par la Montmorency Electric Power Company, à proximité de la chute Montmorency, elle fournira en électricité, dès 1895, la ville de Québec.

Cependant, l'électricité produite au moyen d'une machine à vapeur était déjà en usage depuis 1881 dans la ville de Québec.

Le dimanche 16 avril 1899, dans un prône lu en chaire, monsieur le curé Corriveau informe ses paroissiens d'un projet pour l'éclairage de Sainte-Pétronille de Beaulieu. Le promoteur, la Slade Electric Company de Québec veut réaliser, à partir d'une chaudière à vapeur, l'éclairage de tout le village comprenant le parc d'amusement (près du quai), l'hôtel, les églises (anglicane et catholique), les résidences d'été ainsi que les rues. Le projet évalué à 6 000 \$ n'eut pas de suite.

L'abbé Corriveau, pour sa part, privilégiait plutôt la construction d'un pont entre la côte de Beaupré et l'île d'Orléans, ce qui aurait permis à la fois d'emmener l'électricité par câble et les "tramway" électriques pour desservir les insulaires. Ses intentions étaient bonnes mais ce n'était pas encore le temps.

Il faudra finalement attendre encore un quart de siècle pour voir arriver l'électricité sur l'île et dix ans plus tard, soit en 1935, la mise en service du pont actuel.

Pour l'île d'Orléans, l'ère de l'électricité a véritablement débuté en 1925 par l'incorporation de la Montmorency Electric, Limited dont le bureau-chef est à Québec. Dès ce moment, on commence la pose des poteaux devant supporter les fils électriques le long du chemin Royal dans les paroisses de Saint-Pierre et de Sainte-Pétronille. Le 3 décembre de la même année, la compagnie achète de Léonidas Gagnon, cultivateur dans le bas de la paroisse de Saint-Pierre, un terrain de vingt pieds par vingt pieds à proximité du chemin Royal pour ériger une sous-station devant servir à répartir l'électricité sur l'île. L'achat de ce terrain comprenait aussi une servitude de droit de passage pour maintenir des lignes de transmission électrique partant à la hauteur du fleuve Saint-Laurent et se rendant au chemin Royal et reliant la sous-station à un câble sous-marin. Ce dernier traversait le fleuve entre l'Ange-Gardien et Saint-Pierre, I.O.

L'électricité fait son apparition sur l'île en 1926 et la Montmorency Electric, Limited s'alimente en énergie de la Quebec Power Company.

Afin de bien desservir la population de l'île et d'y assurer le service, la compagnie achète un terrain à Sainte-Pétronille le 22 mars de la même année. Le vendeur est Joseph-Prudent Blais, marchand-général du même lieu. Mais le projet ne semble pas avoir eu de suite dans l'immédiat.

Le 31 mai 1928, la Quebec Power Company prend en charge le réseau de distribution de l'électricité sur l'île et le 6 septembre suivant se porte acquéreur de l'entreprise de la Montmorency Electric, Limited.

À cette époque, les communications avec l'île n'étaient pas comme elles le sont aujourd'hui. Au printemps, lors de la débâcle et à l'automne au moment de la formation du couvert de glace (et par conséquent du pont), le transport entre l'île et le continent n'était pas chose facile. Le service aux abonnés se devait tout de même d'être assuré.

C'est ainsi que l'on vit s'ériger en 1929, sur le terrain acquis en 1926, à l'angle du chemin Royal et de la rue Laflamme, cet édifice de deux étages avec son toit à quatre versants (aujourd'hui au 197, chemin du Bout de l'île). Le premier étage est alors habité par le surintendant de la compagnie et le rez-de-chaussée sert de bureau et de salle de montre d'appareils électroménagers. Juxtant la résidence, il y avait le garage et le hangar.

À l'automne de 1942, la compagnie se voit dans l'obligation de fermer le bureau et la salle de montre et ce, afin de réduire le personnel en temps de guerre.

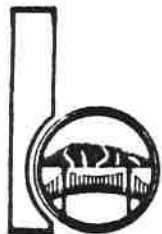
À compter du 21 août 1951, monsieur Eugène Proulx, alors à l'emploi de la Quebec Power Company s'en porte acquéreur et l'habite par la suite.

Ce dernier, arrivé à Sainte-Pétronille, I.O., en 1930, prendra sa retraite après trente-cinq ans de service continu sur l'île comme monteur de ligne et contre-maître pour ladite compagnie.

Encore aujourd'hui, la maison est habitée par les descendants de monsieur Proulx.

Bibliographie sommaire

- "Les cinquante ans de la paroisse de Saint-Grégoire de Montmorency", Georges Bhérier, 1940.
- "Communiqué: Une page d'histoire", Service des Relations publiques, Hydro-Québec, région Montmorency, 2 octobre 1985.
- "Québec, un siècle d'électricité", André Bolduc, Clarence Hogue et Daniel Larouche. Libre Expression, 1984.
- Gazette officielle de Québec, 1925.
- "Hydro-electric progress in Canada during 1926". Department of the Interior, Canada Dominion Water Power & Reclamation Service, 1927.
- "Notre Revue". La Compagnie Québec Power. Volume 6, numéro 9, octobre 1942.
- Gestion des archives. Siège social d'Hydro-Québec, Montréal.



C.L.S.C. Beau-Pré Orléans

- Soins et aide à domicile.
- Programme de prévention et d'intervention psycho-sociale auprès des jeunes.
- Rencontres prénatales
- Santé maternelle et infantile.
- Surveillance des maladies infectieuses - vaccination - prévention en général.
- Consultations psycho-sociales.

9749 boulevard Sainte-Anne, C.P. 278, Sainte-Anne-de-Beaupré (Qué.) GOA 3C0
Tél.: (418) 827-5241 Ile d'Orléans (418) 829-2214

